



Commission des limites du plateau continental

Distr. générale
16 août 2010
Français
Original : anglais

Vingt-sixième session

New York, 2 août-3 septembre 2010

Ordre du jour

1. Ouverture de la vingt-sixième session par le Président de la Commission.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Organisation des travaux.
4. Examen de la communication concernant le nord-ouest de l'île de Sumatra, présentée par l'Indonésie à la Commission conformément au paragraphe 8 de l'article 76 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982.
5. Examen de la communication présentée par le Japon à la Commission conformément au paragraphe 8 de l'article 76 de la Convention.
6. Examen de la communication concernant le plateau des Mascareignes, présentée conjointement par Maurice et les Seychelles à la Commission conformément au paragraphe 8 de l'article 76 de la Convention.
7. Examen de la communication présentée par le Suriname à la Commission conformément au paragraphe 8 de l'article 76 de la Convention.
8. Examen d'autres communications présentées conformément au paragraphe 8 de l'article 76 de la Convention par :
 - a) Le Yémen concernant le sud-est de l'île de Socotra;
 - b) L'Afrique du Sud concernant le territoire continental de la République sud-africaine;
 - c) L'Afrique du Sud et la France conjointement concernant l'archipel des Crozet et les îles du Prince-Édouard;
 - d) Les Palaos;
 - e) L'Inde.
9. Rapport du Président de la Commission sur les travaux de la vingtième Réunion des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.
10. Rapport du Président du Comité de la confidentialité.



11. Rapport du Président du Comité de rédaction.
 12. Rapport du Président du Comité des avis scientifiques et techniques.
 13. Rapport du Président du Comité de la formation et autres questions de formation.
 14. Questions diverses.
-